

DOSSIER DE PRESSE

Chatenet, le 12 novembre 2025

SIGNATURE OFFICIELLE DE L'ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL DE LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS) HAUTE-SAINTONGE



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Charente-Maritime



Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations construites à l'initiative des professionnels de santé sur un territoire donné. Elles regroupent différents professionnels de santé aux compétences complémentaires autour d'un projet commun, permettant de répondre :

→ aux besoins en soins de la population, que ce soit dans une optique de réponse aux parcours complexes, de facilitation de l'accès aux professionnels du premier recours, ou encore d'amélioration générale des parcours de soins ;

→ aux besoins des professionnels, en se fondant sur le collectif pour une pratique plus sécurisée et confortable au profit d'une offre de soins étoffée, pertinente et innovante quant à la prise en charge des patients.

La CPTS, c'est répondre à 5 enjeux majeurs :

- ❶ RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS ;
- ❷ FLUIDIFIER LE PARCOURS DE SOINS ;
- ❸ DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ;
- ❹ AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONNELS ;
- ❺ APPORTER UNE RÉPONSE AUX CRISES SANITAIRES GRAVES.

Quels + pour les PROFESSIONNELS ?

 ÉCHELLE DU TERRITOIRE	• Accéder à une dimension territoriale, participer à des initiatives professionnelles à l'échelle d'une population ; • Améliorer la qualité des prises en charge par la pluriprofessionnalité ; • Diversifier l'offre de soins et assurer un suivi global des patients.
 MEILLEURES CONDITIONS D'EXERCICE	• Soutien dans son exercice, notamment dans les cas patients nécessitant une approche pluriprofessionnelle ; • Optimiser son temps médical et soignant (moyens d'actions et outils de coordination à l'échelle locale) ; • Conditions d'exercice stimulantes et innovantes ; • Recrée du lien et rompt l'isolement ressenti par certains professionnels
 RÉSEAU ET ACTIONS COMMUNES	• Meilleure connaissance des acteurs, partage de compétences (maillage d'échanges et de relations) ; • Partage des bonnes pratiques et formations pluriprofessionnelles (REX : retour d'expérience de pratiques) ; • Découverte et complémentarité des autres exercices professionnels. • Mise en œuvre d'actions communes (parcours ville hôpital, prévention, promotion de la santé, éducation thérapeutique...) ; • Renforce la dynamique des soins en ville et la fluidité du lien ville / hôpital (ambulatoire, continuum de soin)
> Un dispositif souple à l'initiative des professionnels de santé	

Quels + pour les PATIENTS ?

	• De nouvelles garanties en matière d'accès facilité à un médecin traitant, réponse en cas de besoins de soins non programmés
	• Qualité et rapidité de prise en charge (une prise de rendez vous plus rapide et une prise en charge fluidifiée)
	• Une mise en relation par la CPTS des professionnels du 1^{er} et 2nd recours (accès établissements de santé, spécialistes et autres dispositifs présents sur le territoire)
	• Offre de soins et de prévention mieux adaptée car identifiée localement
	• Prise en charge complète notamment pour les parcours complexes
> Une organisation a priori non visible aux yeux du patient, qui améliore sa prise en charge	

Quels + pour le TERRITOIRE ?

	• Favorise l'optimisation du temps médical
	• Renforce la dynamique des soins en ville et la fluidité du lien ville / hôpital (ambulatoire, continuum de soin)
	• Améliore l' attractivité et la dynamique du territoire
	• Participe à une meilleure qualité de vie des patients et professionnels santé
	• Recrée du lien et rompt l'isolement ressenti par certains professionnels
	• Favorise l'innovation territoriale

L'élaboration du projet de la Communauté professionnelle territoriale de santé de Haute Saintonge par les professionnels de santé s'est adossée à un diagnostic territorial afin de mieux répondre aux spécificités locales en termes de population et d'offre de soins. La réflexion a été constamment guidée par la volonté de pouvoir proposer aux patients une prise en charge de proximité, globale et fluide.

Le territoire de la CPTS Haute-Saintonge

Le territoire de la CPTS Haute-Saintonge comprend 129 communes. Les limites géographiques de la CPTS ont été définies à l'échelle de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge et jouxte 3 autres départements (la Charente, la Dordogne et la Gironde).



Les objectifs de la CPTS

Ils s'articulent autour de grandes missions dont les principales sont l'accès aux soins, le parcours de soins coordonné et pluriprofessionnels, la prévention et la promotion de la santé.

1. **L'amélioration de l'accès aux soins** au travers de deux leviers : la facilitation de l'accès à un médecin traitant et l'amélioration de la prise en charge des soins non programmés en ville.

→ Quels projets pour la CPTS ? Quelques exemples :

- élaborer un dispositif d'accompagnement des patients en recherche d'un médecin traitant ;
- optimiser la prise en charge des soins.

2. **L'organisation des parcours pluriprofessionnels**, au profit d'une meilleure prise en charge des patients intégrant la prévention des ruptures notamment entre l'hôpital et le 1^{er} recours ou l'amélioration des outils de coordination pluriprofessionnelle.

→ Quels projets pour la CPTS ? Quelques exemples :

- optimiser la coordination ville/hôpital ;
- faciliter la coordination pluriprofessionnelle (outils numériques) ;
- développer des parcours thématiques : « Patients diabétiques type 1 et 2 », « Personnes âgées/perte d'autonomie ».

3. **Le développement d'actions territoriales de prévention et de promotion de la santé** dans une approche populationnelle (et plus uniquement patientèle) en associant les acteurs du territoire.

→ Quels projets pour la CPTS ? Quelques exemples :

- œuvrer pour le dépistage du cancer colorectal ;
- améliorer la couverture vaccinale ;
- sensibiliser les jeunes pour leur santé de demain : la santé buccodentaire.

4. **La réponse aux crises sanitaires graves**, afin de préparer et de déployer des actions en cas de survenue d'une telle crise, qui peut avoir une dimension locale, régionale ou nationale.

5. **Le développement de la qualité et de la pertinence des soins**, par la mise en place de groupes d'échanges de pratiques pluriprofessionnelles.

6. **L'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire**, notamment dans l'optique de faciliter l'exercice au quotidien des soignants.

Conclusion

Cette réflexion s'est concrétisée dans un projet d'accord qui prend la forme d'un contrat entre les professionnels de santé qui constituent la CPTS Haute-Saintonge, la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime et l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine (ARS).

Ce contrat peut être amené à évoluer, tout comme la CPTS, pour une adaptation permanente aux besoins de santé des habitants. Le contenu précis des missions qu'il décline, les moyens déployés, les objectifs et le suivi des résultats ont été définis au niveau local.

La signature de cet Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), entre :

- > le **docteur Philippe CHAILLOU**, président la CPTS Haute-Saintonge ;
- > **Laurent FLAMENT**, directeur de la délégation départementale de la Charente-Maritime de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- > **David XARDEL**, directeur de la caisse d'assurance maladie de la Charente-Maritime.

entérine la création de la CPTS Haute-Saintonge et marque le début de sa mise en œuvre opérationnelle au profit de ses habitants.

Chiffres clés de la CPTS Haute-Saintonge :

- **129 communes** ;
- **378 professionnels de santé libéraux** sur ce territoire ;
- **20 structures de soins** dont 6 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.